

Communications

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **26 (1875)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

	au total	par arpent.	du o/o total.
Semis et plantations	fr. 2013. 01	38,00 cts.	16,1
Pépinières	„ 2041. 82	38,00 „	16,3
Constr. de chemins et répar.	„ 6297. 10	117,00 „	50,3
Déssèchement et endiguement	„ 1392. 91	26,00 „	11,1
Entretien des frontières	„ 21. 70	0,04 „	0,2
Divers	„ 752. 10	14,00 „	
<hr/>			
Total	fr. 12518. 64	233,04 cts.	—

Du 1 Juin 1873 au 31 Déc. 1874, le nombre des délits dont il a été dressé procès verbal a été de 24, commis par autant de délinquants dont 20 seulement ont pu être identifiés.

La valeur du matériel volé a été évaluée à fr. 37. 90 et le dommage indirect a fr. 23. Les dommages-indirect dûs à l'état ascendent à fr. 29. 90 ; il n'a pu obtenir que fr. 25. Le chiffre des pénalités a été de fr. 86, de plus 2 jours de prison.

Les ouragans, neige et givre n'ont pas causé de grands ravages ; par contre le printemps si froid en 1874 a ruiné les jeunes pousses des plantations de sapins et de hêtres, et a en général arrêté la végétation dans les forêts.

Parmi les insectes nuisibles, ce sont les Rynchophores qui ont le plus dévasté les plantations ; les pépinières ont eu à souffrir des larves de hannetons ; quant aux hannetons mêmes, le froid survenu lors de leur apparition les a empêchés de causer de notables dégâts.

Communications.

Berne. Par ordonnance du 22 mai le gouvernement du canton de Berne a créé 11 nouveaux districts forestiers. Ce canton se trouve maintenant divisé en 7 départements (Forstkreise) et 21 districts forestiers (Forstreviere).

Les nouveaux districts comprennent :

- I. District : la contrée d'Oberhasli, les communes de Brienz, Brienzwyler, Hofstetten, Schwanden ;
- II. „ le baillage d'Interlaken moins les 4 communes susnommées.
- III. „ le district de Frutigen ;
- IV. „ ceux de Obersimmenthal et Saanen ;
- V. „ celui de Niedersimmenthal ;
- VI. „ celui de Thoune ;

- VII. District: ceux de Seftigen et Schwarzenburg ;
- VIII. " ceux de Wangen et Aarwangen à l'exception de la paroisse de Rohrbach et Ursenbach ;
- IX. " les districts de Trachselwald et les paroisses de Rohrbach et Ursenbach.
- X. " les districts de Burgdorf et Fraubrunnen.
- XI. " ceux de Aarberg, Nidau et Erlach.

Chaque district est administré par un Inspecteur forestier (Revierförster) sous la surveillance d'un inspecteur chef de département (Kreisoberförster). Le travail de l'inspecteur forestier consiste surtout à veiller au bon aménagement des forêts communales et de corporations et à la conservation des forêts particulières. Il doit également veiller à l'exécution des lois et ordonnances forestières et aider les communes tant dans l'exploitation des forêts que dans l'emploi de leurs produits.

Ont été appelés au poste d'inspecteurs forestiers en date du 7. août.

- I. District: Monsieur Chr. Balmer de Wilderswyl ;
- II. " " Sl. Häusermann d'Aarau ;
- III. " " J. Müller d'Aeschi ;
- V. " " C. Risold de Berne ;
- X. " " A. Kupferschmid de Berthoud ;
- XI. " " J. A. Frey de Arlesheim (Bâle camp.).

Zurich. Le conseil d'état a nommé Monsieur G. Kramer de Berg a. I. au poste d'inspecteur général (Forstmeister) du 1^{er} département forestier (Forstkreis).

Les ouragans des 9 et 10 novembre ont causé de grands ravages dans les forêts du canton. Non seulement les forêts résineuses, mais celles d'essences mélangées, et les taillis sous futaie ont été dévastés.

Le prix des bois est en hausse.

Communication aux forestiers qui ont fait leurs études à Giessen.

Dans le but de me permettre de faire paraître un ouvrage sur les publications émanant d'anciens élèves de Giessen et traitant de sujets forestiers, je prie tous ceux qui ont étudié ici la science forestière :